GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h2	habitation bifamiliale et trifamiliale		■						
		h3	habitation multifamiliale			■					
		h4	habitation en commun			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	2	4	0				
		Nombre de logements		max.	3	6	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■					
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	3	--				
		Largeur minimum		(m)	7	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	67	--				

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	486	486	--				
		Largeur minimum		(m)	18	18	--				
		Profondeur minimum		(m)	27	27	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	6	6	--				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	2	2	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	6	6	--				
		Arrière minimun		(m)	6	6	--				
		Espace naturel		(%)	--	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	0,3	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES					(2)	(1) (2)					

ZONE: ***Hb 208***

Résidentielle de moyenne densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

(2) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR:

208